

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°013-4-2023

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022
budget annexe pôle Lamartine**

Date de convocation : 31/03/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 40

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

Absents : 10

- Dont représentés : 6

Votants : 46

- Pour : 39

- Contre : 0

- Abstention : 7

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

Considérant que le compte administratif 2022 du budget annexe pôle Lamartine fait apparaître les éléments suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 650,33 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 200,88 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : 21 421,13 €

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 8 709,42 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 70 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

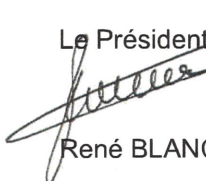
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

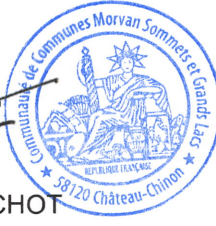
Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 10 910,30 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget annexe pôle Lamartine tel que présenté ci-dessus.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Marie-Christine GROSCHÉ

